



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU LOT

Direction départementale des territoires
du Lot

AVIS AU PUBLIC

Modification des conditions de remise en état d'une carrière

Par arrêté préfectoral du 28 juillet 2016, les conditions de remise en état de la carrière de la SARL LOUBIERES ET CIE, située aux lieux dits « Ménanery » et « Foulade » à ST GERMAIN DU BEL AIR, ont été modifiées.

L'exploitant est tenu de se conformer aux conditions particulières édictées dans l'arrêté susvisé.

Toute personne intéressée peut en prendre connaissance à la mairie de ST GERMAIN DU BEL AIR où est déposée une copie dudit arrêté ainsi que sur le site internet des services de l'Etat dans le Lot: <http://www.lot.gouv.fr/>

Fait à CAHORS, le **02 AOU 2016**

Le directeur départemental
des territoires du Lot,



Philippe Grammont